

Communiqué n° 19 du 30 juin 2021

LIMITATION DE LA DERIVE

Pour limiter la dérive de produits phytosanitaires (PPh), il est indispensable d'effectuer un réglage adéquat du matériel de pulvérisation et de respecter la distance de la zone tampon non-traitée en fonction de la nature de la parcelle voisine (cours d'eau, biotope, zone résidentielle, parcelle en production biologique...). Voir les fiches techniques Agridea : limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en [viticulture](#) ou [dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits](#) .

Les conditions fixées dans l'homologation des PPh (phrases SPe3) doivent également être respectées lors de l'application. Voir [Réductions des risques d'application de PPh](#)

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des contrôles en groupes ont été effectués mardi sur six parcelles situées entre Martigny et Saillon. Le pourcentage de fruits attaqués avec des larves vivantes est très faible et varie de 0 à 0.2 %. Deux parcelles ne présentent aucune perforation due au carpocapse. Pour ceux qui n'ont pas encore effectué de traitement avec le virus de la granulose, c'est le moment de commencer. Continuer à surveiller vos parcelles.

COCHENILLES FARINEUSES

Les captures dans les pièges mâles sont en légère diminution. Les derniers stades larvaires et les adultes sont actuellement visibles dans les vergers. Ils ont notamment été observés sur les écorces et les fruits.

Des cochenilles ont été trouvées hors de la zone de lutte obligatoire ! Les hypothèses les plus probables de cette dissémination sont le transport de matériel de récolte contaminé ainsi que le mouvement de personnes et de véhicules agricoles depuis des parcelles contaminées. Il est conseillé d'effectuer des contrôles dans vos parcelles et de nous signaler celles nouvellement infestées.

Nous vous recommandons également de prêter attention à la propreté du matériel de récolte, notamment les caisses et emballages. Ce matériel peut être soit nettoyé au jet à haute pression à 70°C, soit entreposé durant 24 h minimum à -18°C. Si vous avez des parcelles avec cochenilles et d'autres sans, il faut faire attention au déplacement du personnel de récolte, le mieux étant de finir par les parcelles les plus contaminées.

DROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météorologiques sont favorables au développement de *D. suzukii*. Les captures dans le réseau de piégeage sont en légère augmentation, mais restent faibles (en moyenne, 4 individus par piège). Les données sont consultables sur Agrométéo <https://agrometeo.ch/arboriculture/drosophila>. Aucune ponte n'a été observée lors du premier contrôle sur un lot d'abricots. Par contre, pour les cerises, en moyenne 21 % des 200 fruits contrôlés présentaient des pontes, mais avec des attaques très variables selon les lots (0 à 82 %).

Les mesures d'hygiène doivent être rigoureusement appliquées lors des récoltes des fruits à noyaux et des baies afin de réduire le risque d'infestation. Les fruits surmaturés non récoltés ou tombés au sol doivent systématiquement être broyés au sol ou éliminés dans un récipient hermétique exposé au soleil ou contenant de



l'eau savonneuse. En cas de présence avérée de *D. suzukii*, réduire l'intervalle entre les cueillettes, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, réfrigérer les fruits rapidement à 1°C pour éviter les éclosions des œufs. Les déchets de triage des commerces ne doivent en aucun cas être compostés ou déposés en plein air.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Quasiment pas d'adultes ont été piégés ces dernières semaines. Cependant, le modèle SOPRA indique que l'éclosion des larves est imminente. Le contrôle des pénétrations permet de décider si un traitement est nécessaire (seuil de tolérance 1-3 %).

HALYOMORPHA HALYS

Les captures dans notre réseau de piégeage sont nulles, excepté pour un piège. Vous pouvez trouver des informations utiles sur notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/punaise-marbree>

MOUCHE DE LA NOIX

C'est le moment de mettre en place les pièges englués jaunes pour le suivi du vol de la mouche du brou de la noix.

VITICULTURE

SITUATION ACTUELLE

Les conditions météorologiques actuelles maintiennent les risques d'infection à l'oïdium et au mildiou à un niveau élevé. Des symptômes (mildiou, oïdium) s'observent fréquemment dans les parcelles du vignoble valaisan. La croissance des jeunes baies est un stade sensible aux maladies. Une protection sans faille des grappes et du feuillage doit être maintenue pour éviter l'expansion des contaminations.

MILDIU OÏDIUM

Dans cette situation où les infections se développent très rapidement, il convient d'effectuer fréquemment des contrôles dans les parcelles, de cisailer régulièrement, d'intervenir au sol dans les secteurs traités par hélicoptère, de resserrer les traitements (entre 10 et 12 jours entre deux interventions dans les vignes conduites avec produits de synthèse et 8 à 10 jours dans les vignes sans produits de synthèse). Dans les parcelles traitées uniquement avec des produits de contact, il est nécessaire de renouveler l'application lorsque 20-25 mm de pluie sont tombés après le dernier traitement.

En cas de forte attaque et lorsque des sporulations actives sont visibles, choisissez des produits de contact multisites tels que cuivre, folpet, pour protéger le jeune feuillage et les grappes. Pour les vignes conduites sans produits de synthèse, il est recommandé de traiter au cuivre (300 g/ha) tous les 4 à 5 jours selon les averses, les rosées et l'observation de l'évolution de la maladie sur la vigne.

Les conditions orageuses étant extrêmement favorables au développement de l'**oïdium**, nous vous recommandons vivement de contrôler attentivement vos parcelles et de ne pas dépasser 12 jours entre deux applications, voire plus fréquemment en cas de forts orages pouvant lessiver les produits. En cas de symptômes sur grappe, un poudrage au soufre (25 kg/ha) peut être effectué à condition que les températures soient supérieures à 25°C, que la luminosité soit bonne et en absence d'orage en fin de journée. Si ces conditions ne sont pas garanties durant 2 à 3 jours consécutifs, il est préférable de traiter avec un produit possédant un certain effet curatif contre l'oïdium (soufre mouillable avec bicarbonate de potassium ou fenpropidine ou spiroxamine (pour ces deux matières actives : max. 3x/an)). Ces produits ayant une durée d'action courte (8 à 10 jours), il convient de renouveler rapidement la protection après leur application.

POURRITURES GRISES ET PIQURE ACETIQUE

Dans la protection contre les pourritures, il est primordial d'effectuer les mesures préventives suivantes : aérer correctement la zone des grappes par un défeuillage et un dégrappage adapté au cépage, éviter toute blessure aux grains, maîtriser correctement l'irrigation et la vigueur de la vigne... Bien appliquées, ces mesures suffisent en Valais central dans la grande majorité des parcelles. Couper les grappes par le milieu montre une excellente efficacité et réduit également les risques de dessèchement de la rafle ou de blocage de maturation en fin de saison (folletage des grappes).